



Entretenir et valoriser ses bois...
***Se regrouper pour mieux
gérer !***



Pourquoi pas vous ??...

Pourquoi se regrouper ?

1/2

- ✓ **Entretenir** et mettre en valeur votre patrimoine forestier.
- ✓ **Mutualiser** le coût des travaux (exploitation, desserte).
- ✓ **Constituer** des lots de bois plus importants.
- ✓ **Disposer** d'un appui technique et améliorer vos propres compétences.
- ✓ **Bénéficier** d'aides financières.
- ✓ **Assurer** la continuité de gestion entre les générations.
- ✓ **Porter** ensemble votre voix sur la filière et le territoire.

Une des solutions → L'ASLGF

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

Structure associative **souple et locale.**
Gérée **PAR et POUR** des propriétaires
forestiers motivés.

Tout propriétaire de forêts peut adhérer !

→ *Appui et conseils du CRPF*

OUI, mais pourquoi une ASLGF ?

- **Rester pleinement propriétaire** de ses parcelles.
- **Être seul décisionnaire** des actions qui seront conduites.
- Option de **déléguer la gestion et suivi à distance.**
- **Mise en vente plus performante.**
- **Vitrine de gestion forestière** (aménagement du territoire).
- **TRANSMETTRE UN PATRIMOINE valorisé à sa descendance.**

Comment ça marche ?

Adhésion des parcelles forestières (cotisation)



Appel d'offre pour choisir un
Gestionnaire Forestier Professionnel → rôle de régisseur

Rédaction d'un *Plan Simple de Gestion concerté* :

→ Programmes de coupes et travaux par propriété

NB : Chaque propriétaire signe sa partie.

Et par la suite... ?



Un Régisseur : 3 à 5 ans renouvelable

Chaque année, il est chargé :

- ✓ **Programme de coupes et travaux.**
- ✓ **Contacter l'ensemble des membres adhérents concernés pour connaître leur choix :**

Confier au régisseur de coordonner les travaux

Confier les travaux à une entreprise de votre choix
(contrôle de réalisation par le régisseur)

Réaliser les travaux vous même
(contrôle de réalisation par le régisseur)

Avancer ou reculer de plus ou moins 4 ans

Ventes et prestations



Le gestionnaire :

- ✓ Regroupe les lots de bois et les mets en vente.
- ✓ Regroupe les travaux et trouve les entreprises.
- ✓ Facture à chaque propriétaire ses prestations.

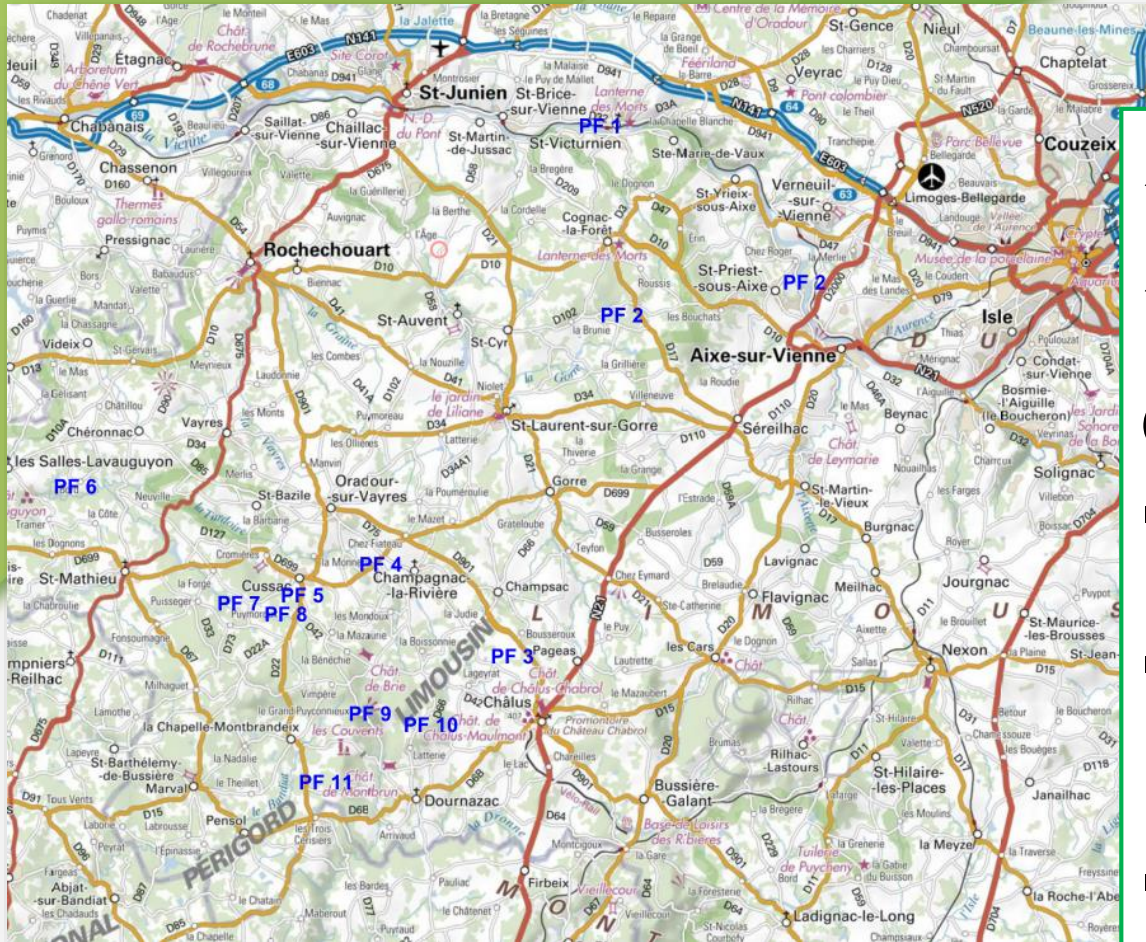
L'adhérent :

→ Facture ses bois directement à l'acheteur.

Quels sont les coûts ?

- **Frais de lancement**
 - enregistrement,
 - courrier,
 - autres frais de fonctionnement (salles, courriers...).
 - **Adhésion → 20 à 40 euros par entité propriétaire**
+ Assurance Responsabilité Civile
 - **Prestations du gestionnaire** → payées par chaque propriétaire (facturation directe). *Au cas par cas !*
- **Subventions** (diagnostic, desserte...) : bonification possible.

Exemple d'une ASLGF dynamique !



- ✓ 11 Propriétaires ~ 34 ha
- ✓ 3 cantons sud-ouest 87

Objectifs :

- Séquestration de carbone → plantations
- Stockage de carbone : augmentation du volume de bois d'œuvre.
- Sylvicultures novatrices en châtaigneraie.

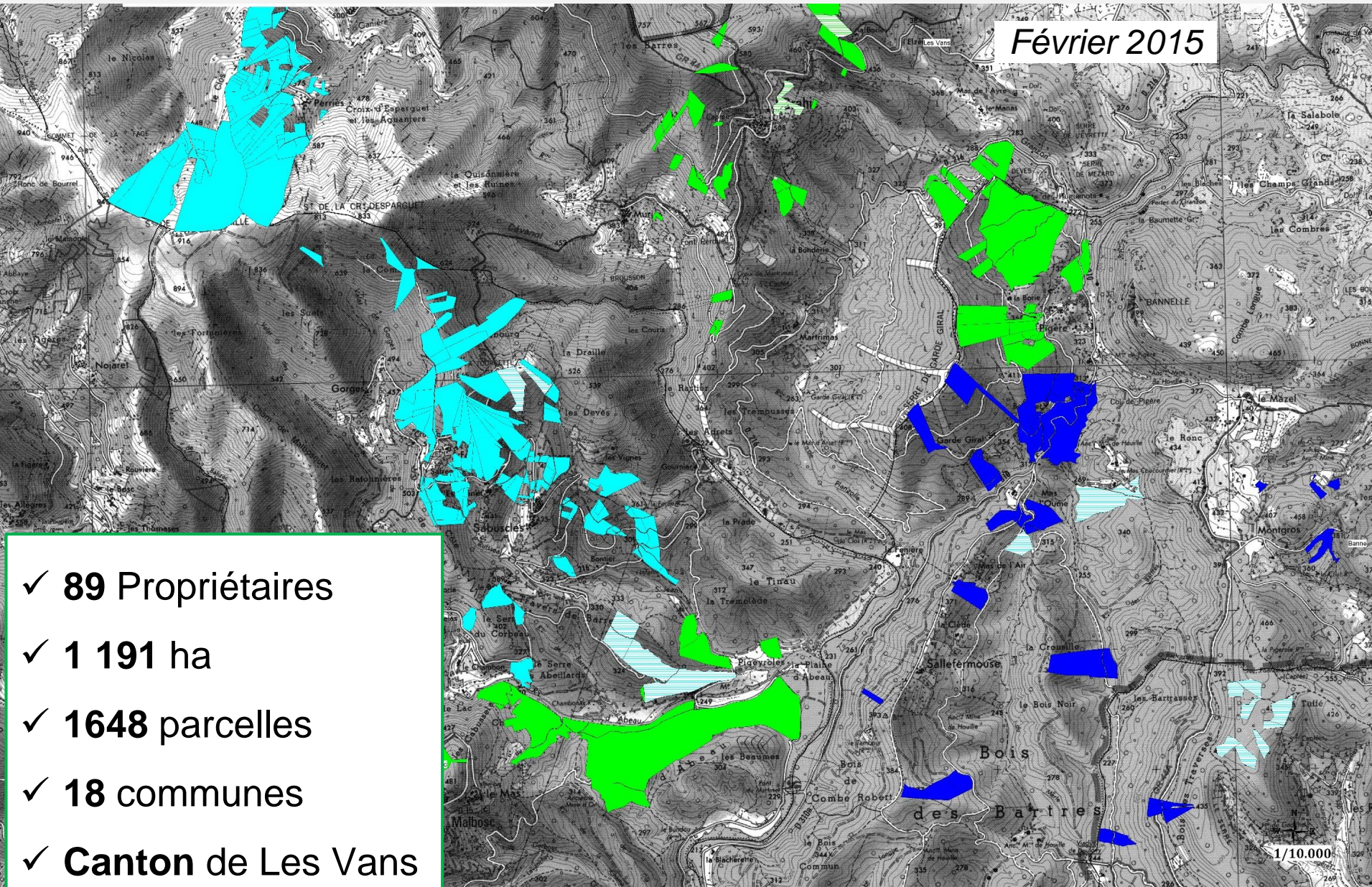


Financement par **La Poste**
Compensation Carbone

Appuis IDF, CRPF et PNR du
Périgord Limousin



Autre exemple : ASLGF des Cévennes Ardéchoises



- ✓ 89 Propriétaires
- ✓ 1 191 ha
- ✓ 1648 parcelles
- ✓ 18 communes
- ✓ Canton de Les Vans



Votre contact local :
Romain DAMIANI
Technicien Forestier
06 71 94 17 97
romain.damiani@crpf.fr
CRPF Nouvelle-Aquitaine
Maison du Pôle Bois
Avenue du Dr Schweitzer
19000 TULLE



Chêne pédonculé, Corrèze